

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 16 décembre 2024

Nombre de membres en exercice : **64**
Nombre de présents : **36**
Nombre de représentés : **8**
Nombre d'absents : **20**

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, LE SEIZE DÉCEMBRE à 14 h 00, le Conseil Communautaire s'est réuni au siège, 1 rue Eliard Laude, à Le Port, en salle du Conseil Communautaire, après convocation légale, sous la présidence de **M. Emmanuel SERAPHIN, Président.**

Secrétaire de séance : M. Irchad OMARJEE

OBJET

AFFAIRE N°2024_182_CC_30
Tarification plan d'eau 2025 des Ports de
Plaisance Ouest

Nombre de votants : 43

NOTA :

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le :
10 décembre 2024

- date d'affichage et de publication de la liste
des délibérations au plus tard le
23/12/2024

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Mélissa COUSIN - Mme Denise DELAVANNE - M. Alexis POININ-COULIN - M. Salim NANA-IBRAHIM - M. Jean-Philippe MARIE-LOUISE - Mme Virginie SALLE - M. Irchad OMARJEE - Mme Marie-Bernadette MOUNIAMA-CUVELIER - Mme Mireille MOREL-COIANIZ - Mme Marie-Anick FLORIAN - M. Michel CLEMENTE - M. Yann CRIGHTON - Mme Vanessa MIRANVILLE - M. Gilles HUBERT - Mme Jocelyne CAVANE-DALELE - Mme Marie-Josée MUSSARD-POLEYA - Mme Florence HOAREAU - Mme Annick LE TOULLEC - M. Henry HIPPOLYTE - Mme Catherine GOSSARD - M. Jean-Claude ADOIS - M. Armand MOUNIATA - Mme Brigitte LAURESTANT - M. Fayzal AHMED-VALI - Mme Danila BEGUE - M. Pierre Henri GUINET - Mme Brigitte DALLY - M. Philippe LUCAS - M. Jacky CODARBOX - Mme Marie-Annick HAMILCARO - M. Daniel PAUSE - M. Jean François NATIVEL - M. Josian ACADINE - Mme Audrey FONTAINE - M. Christophe DAMBREVILLE

ÉTAIENT ABSENT(E)S :

M. Tristan FLORIAN - Mme Pascaline CHEREAU-NEMAZINE - M. Julius METANIRE - M. Jean-Noel JEAN-BAPTISTE - Mme Laetitia LEBRETON - M. Guylain MOUTAMA-CHEDIAPIN - Madame Martine GAZE - M. Alain BENARD - Mme Lucie PAULA - Mme Eglantine VICTORINE - M. Karl BELLON - Mme Amandine TAVEL - M. Maxime FROMENTIN - M. Philippe ROBERT - Mme Marie ALEXANDRE - Mme Jacqueline SILOTIA - M. Rahfick BADAT - Mme Armande PERMALNAICK - Mme Jocelyne JANNIN - M. Jean MARCEAU

ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :

Mme Huguette BELLO procuration à M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Suzelle BOUCHER procuration à M. Michel CLEMENTE - Mme Melissa PALAMA-CENTON procuration à Mme Audrey FONTAINE - M. Dominique VIRAMA-COUTAYE procuration à M. Yann CRIGHTON - Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR procuration à M. Irchad OMARJEE - M. Olivier HOARAU procuration à Mme Annick LE TOULLEC - Mme Jasmine BETON procuration à Mme Catherine GOSSARD - M. Bruno DOMEN procuration à M. Daniel PAUSE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 DÉCEMBRE 2024

AFFAIRE N°2024_182_CC_30 : TARIFICATION PLAN D'EAU 2025 DES PORTS DE PLAISANCE OUEST

Le Président de séance expose :

Le budget des Ports de plaisance Ouest s'équilibre sans augmentation générale de tarifs (places de ports) et sans demande de subvention d'équilibre au TO.

Il est aussi proposé de ne pas modifier les tarifs pour les forains occasionnels et commerces ambulants et de reporter les tarifs 2024. Il est à noter que les emplacements forains se situant à proximité de la rondavelle sur le port de Saint-Leu font l'objet de tarification spécifique lié à l'AOT annuelle, délivrée après mise en concurrence.

Pour les 3 ports :

Pour les bateaux d'activités nautiques, il est proposé la mise en place d'une redevance proportionnelle sur le chiffre d'affaires par an et d'une tarification en cas d'absence de fourniture du chiffre d'affaires. Pour les ports de Saint-Gilles-les-bains et de la Pointe des Galets, cette redevance proportionnelle sur le chiffre d'affaires est fixée à 2 % par an. Pour le port de Saint-Leu, cette redevance proportionnelle sur le chiffre d'affaires est fixée à 0,5% par an pour 2025, 1 % pour 2026 et 2 % pour 2027. Les travaux sur le port impactent fortement l'exploitation au quotidien et il n'y a pas de déséquilibre par rapport à des structures ayant des bâtiments soumis à la part variable sur ce port puisqu'il n'y a pas de bâtiments.

Pour les tarifs terre-pleins et bâtiments, il est proposé une harmonisation des tarifs entre les 3 ports pour les locations (hors AOTs mises en concurrence) et une création de tarifs pour certaines lignes. Le tarif box pêcheur est aligné sur le tarif de Saint-Gilles-les-bains. Le tarif box plaisancier est aligné sur le tarif pratiqué par les entreprises de la zone de la Pointe des Galets.

Pour les tarifs de clés et badge, il est proposé une harmonisation des tarifs entre les 3 ports avec la mise à disposition gratuite de la première clé par typologie de clé et badge.

Il est proposé la création d'un tarif mensuel plaisancier pour les plaisanciers restant plus d'un mois, pour 2 mois maximum, avec un abattement de 10% par rapport au tarif journalier.

Il est proposé de créer un tarif pour les remorques stationnées sur les terre-pleins :

- Remorque seule : 50 % du forfait annuel plan d'eau
- Remorque avec bateau : 70 % du forfait annuel plan d'eau

Il est proposé la création des tarifs suivants :

- Première inscription liste d'attente : 50 € TTC
- Frais de dossier première AOT annuelle plan d'eau : 150 € TTC
- Frais de dossier modification de l'AOT plan d'eau à la demande du titulaire : 100 € TTC

Pour le port de la Point des Galets :

Et suite aux fortes augmentations de tarif de l'élévateur à sangles issues de la convention avec le Grand Port Maritime De La Réunion (GPMDLR), il est proposé une augmentation des tarifs de l'élévateur à sangles de 10% pour toutes les catégories.

Il est proposé dans un souci d'harmonisation entre les ports de supprimer l'abattement de 30% pour les bateaux d'activités économiques et de ramener leur tarif sur celui des plaisanciers.

Il est proposé pour les résidents de passer la majoration pour bateau habité de 15 à 20%.

Il est proposé pour les tarifs de stationnement bord à quai « 80 % des tarifs de stationnement » de rajouter la phrase « pour les monocoques de moins de 15m ».

Il est proposé pour les bateaux de passage de rajouter à la franchise de stationnement de 2 jours la phrase « pour stationnement de plus de 7 jours ».

Pour le stationnement en terre-plein de carénage, il est proposé de rajouter « Pour les bateaux de passage hors Réunion, le tarif carénage ne s'applique pas. Les bateaux sont facturés au tarif journalier plan d'eau. »

Pour le stationnement en terre-plein de carénage, il est proposé d'augmenter les tarifs de 50% au bout de 6 mois au lieu d'un an de présence sur le terre-plein et de passer à 100% d'augmentation au bout de 1 an de présence.

Dans le cadre de l'accueil de la course Globe 40, il est proposé de mettre en place une gratuité pour les navires de course y participant sur :

- Les places de port
- Les mises à l'eau et mises au sec
- Le stationnement sur le terre-plein de carénage

Pour le port de Saint-Gilles-les-bains :

Il est proposé de modifier la grille tarifaire pour stationnement sur l'aire de carénage en cohérence avec les 2 autres ports. Il est proposé de passer de 1 semaine à 10 jours la période de gratuité et de supprimer la grille pour les bateaux provenant d'autres ports.

Il est proposé de supprimer la ligne pour traitement des déchets de l'aire de carénage.

Pour le port de Saint-Leu :

L'objectif de 50% du tarif appliqué sur le port de la pointe des galets se justifie par la faible protection en cas de forte houle (nécessité de sortir de l'eau la plupart des bateaux lorsque la météo est très dégradée) et par les difficultés d'accès par le chenal.

L'année 2025 sera marquée par les travaux des bâtiments de la maison de la mer qui impacteront fortement l'exploitation du port, il est donc proposé de ne pas augmenter les tarifs du plan d'eau et de reporter d'un an la hausse tarifaire :

2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
10,00%	16,50%	25,00%	25,00%	25,00%	25,00%	33,00%	50,00%

Il est proposé la création d'un tarif journalier pour les barques par cohérence avec les autres ports.

Il est proposé de créer une grille tarifaire pour les bateaux de plus de 6,01m pour stationnement et sur l'aire de carénage et d'augmenter de 50 % les tarifs de stationnement en cas de présence et de 100 % après 1 an de présence.

L'ensemble de la gamme tarifaire 2025 est présentée ci-dessous en annexe.

Le conseil portuaire de la Pointe des Galets en date du 20 novembre 2024 a émis un avis favorable.

Le conseil portuaire de Saint-Leu en date du 21 novembre 2024 a émis un avis favorable sauf pour le pourcentage part variable appliquée aux activités nautiques et pour le tarif remorque.

Le conseil portuaire de Saint-Gilles-les-bains en date du 25 novembre 2024 a émis un avis favorable.

Le Conseil d'Exploitation en date du 28 novembre 2024 a émis un avis favorable avec part variable sur CA à 0,5% pour Saint-Leu pour les activités économiques.

A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 03/12/2024.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Où l'exposé du Président de séance,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À LA MAJORITÉ (PAR 3 ABSTENTION(S), 1 SANS PARTICIPATION, 0 CONTRE) DÉCIDE DE :

- VALIDER la grille tarifaire 2025 pour les forains et commerces ambulants et divers ;**
- VALIDER la grille tarifaire 2025 pour le port de la Pointe des Galets ;**
- VALIDER la grille tarifaire 2025 pour le port de Saint Leu ;**
- VALIDER la grille tarifaire 2025 pour le port de Saint-Gilles-les-bains ;**
- VALIDER les gratuités dans le cadre de la GLOBE 40.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le
Le Président de séance
Emmanuel SERAPHIN
Président



Port de plaisance de la Pointe des Galets

Tarifs 2025 en € TTC

PLAN D'EAU

INDEMNITE POUR OCCUPATION SANS TITRE
4 fois les tarifs en vigueur

BATEAUX (navires non équipés de cabine, de largeur < 2 m)	FORFAIT ANNUEL	PASSAGE JOUR	PASSAGE MOIS
BARQUES (navires non équipés de cabine, de largeur < 2 m)	674,00	6,00	167,40
0 à 5 m hors tout	830,00	7,00	195,30
BATEAUX (hors barques)			
0 à 5 m hors tout	847,00	7,00	195,30
5,01 à 6 m hors tout	1 379,00	12,00	334,80
6,01 à 7 m hors tout	1 888,00	16,00	446,40
7,01 à 8 m hors tout	1 989,00	17,00	474,30
8,01 à 9 m hors tout	2 488,00	20,00	558,00
9,01 à 10 m hors tout	2 559,00	21,00	585,90
10,01 à 11 m hors tout	3 037,00	25,00	697,50
11,01 à 12 m hors tout	3 103,00	25,50	711,45
12,01 à 13 m hors tout	3 205,00	26,00	725,40
13,01 à 14 m hors tout	3 349,00	28,00	781,20
14,01 à 15 m hors tout	3 526,00	29,00	809,10
15,01 à 16 m hors tout	3 661,00	30,00	837,00
+ de 16 m, supplément par m	223,00	2,00	55,80

BATEAUX DE PECHE PROFESSIONNELLE

BARQUES 0 à 6 m hors tout	116,00	1,00
BATEAUX 6,01 à 12 m hors tout	290,00	2,50



Port de plaisance de la Pointe des Galets

Tarifs 2025 en € TTC

AUTRES

Envoyé en préfecture le 19/12/2024

Reçu en préfecture le 19/12/2024

Publié le

ID : 974-249740101-20241219-2024_182_CC_30-DE

Stationnement en terre-plein de carénage	< à 6 mois	> à 6 mois	> à 1 an
AMODIATAIRES du port : 10 jours gratuits			
Bateaux de 0 à 10 m, par jour	8,00	12,00	16,00
Bateaux de 10,01 à 14 m, par jour	9,00	13,50	18,00
Bateaux de plus de 14,01 m, par jour	11,00	16,50	22,00

Pour les bateaux de passage hors Réunion, le tarif carénage ne s'applique pas

Les bateaux sont facturés au tarif journalier plan d'eau

Occupations du domaine public portuaire	< à 6 mois	> à 6 mois	> à 1 an
Terre-plein pour dépôt d'un modulaire (hors stockage), m ² /an	65,10		
Terre-plein sans projet de modulaire ou pour stockage, m ² /an	13,02		
Bâtiment, m ² /an	130,20		
Box plaisanciers, m ² /an	260,40		
Box pêche professionnelle barque, m ² /an	34,63		
Box pêche professionnelle bateaux et pêche au gros, m ² /an	98,95		
Box autres, m ² /an	260,40		

Place de remorque avec bateau, mise à l'eau à la charge du titulaire de l'AOT
70 % du forfait annuel plan d'eau bateaux plaisanciers, possibilité d'AOT mensuelle

Stockage d'1 remorque seule
50 % du forfait annuel plan d'eau bateaux plaisanciers, possibilité d'AOT mensuelle

Laverie
Jeton de lavage 4,00
Badge, clé sécurité, clé 2,50

Le premier de chaque (badge, clé sécurité et clé) est compris dans l'AOT
Badge ou clé sécurité 40,00
Clé 7,00



Port de plaisance de Saint-Gilles-les-bains

Tarifs 2025 en € TTC

PLAN D'EAU

INDEMNITE POUR OCCUPATION SANS TITRE
4 fois les tarifs en vigueur

BATEAUX (navires non équipés de cabine, de largeur < 2 m)	FORFAIT ANNUEL	PASSAGE JOUR	PASSAGE MOIS
0 à 5 m hors tout	518,79	4,50	125,55
5,01 à 6 m hors tout	649,83	5,50	153,45
BATEAUX (hors barques)			
0 à 5 m hors tout	661,33	5,50	153,45
5,01 à 6 m hors tout	1 102,31	9,10	253,89
6,01 à 8 m hors tout	1 542,43	13,70	382,23
8,01 à 10 m hors tout	1 984,26	16,30	454,77
10,01 à 12 m hors tout	2 425,83	19,90	555,21
12,01 à 14 m hors tout	2 646,40	21,70	605,43
14,01 à 15 m hors tout	2 756,99	22,70	633,33
15,01 à 16 m hors tout	2 867,58	23,70	661,23
+ de 16 m, supplément par m	110,59	1,00	27,90

BATEAUX DE PECHE PROFESSIONNELLE

BARQUES 0 à 6 m hors tout	92,68	1,00
BATEAUX 0 à 6 m hors tout	92,68	1,00
BATEAUX 6,01 à 12 m hors tout	235,93	2,00

ELEVATEUR A SANGLES par mouvement:	FORFAIT DE BASE
Bateaux de 0 à 10 t	205,70
Bateaux de 10,01 à 11 t	220,00
Bateaux de 11,01 à 12 t	235,40
Bateaux de 12,01 à 13 t	250,80
Bateaux de 13,01 à 14 t	268,40
Bateaux de 14,01 à 15 t	287,10
Bateaux de 15,01 à 16 t	306,90
Bateaux de 16,01 à 17 t	328,90
Bateaux de 17,01 à 18 t	350,90
Bateaux de 18,01 à 19 t	375,10
Bateaux de 19,01 à 20 t	401,50
Bateaux de 20,01 à 25 t	430,10
Bateaux de plus de 25 t	459,80

Levage sur sangle : Forfait de base

Mise à l'eau ou mise au sec : Forfait de base

Mélange et démarrage : 50 % du Forfait de base

Remise de 30 % au professionnels

Pour tout mouvement supérieur à 1h, le tarif est doublé

Pour tout mouvement en urgence, le tarif est doublé

Bateaux de plaisance plus de 9 m : 1 montée/descente par an pour les titulaires d'AOT de la Pointe des Galets

Cale de mise à l'eau fond de port amodiataires du port	gratuit
clients extérieurs	256,00
Cale de mise à l'eau avant port amodiataires du port	gratuit
clients extérieurs	186,00
Le premier de chaque (badge, clé sécurité et clé) est compris dans l'AOT	
Badge ou clé sécurité	40,00
Clé	7,00

Tarifs annuels applicables au prorata temporis en douzième de tarif avec un minimum de perception de 4 mois.

Port de plaisance de Saint-Gilles-les-bains

Tarifs 2025 en € TTC

AUTRES

INDEMNITE POUR OCCUPATION SANS TITRE
4 fois les tarifs en vigueur

Stationnement en terre-plein de carénage	< à 6 mois	> à 6 mois	> à 1 an
AMODIATAIRES du port : 10 jours gratuits			
Bateaux de 0 à 6 m, par jour	4,00	6,00	8,00
Bateaux de 6,01 à 10 m, par jour	6,00	9,00	12,00

Occupations du domaine public portuaire	< à 6 mois	> à 6 mois	> à 1 an
Terre-plein pour dépôt d'un modulaire (hors stockage), m ² /an	65,10		
Terre-plein sans projet de modulaire ou pour stockage, m ² /an	13,02		
Bâtiment, m ² /an	130,20		
Box plaisanciers, m ² /an	260,40		
Box pêche professionnelle et pêche au gros, m ² /an	98,95		
Box autres, m ² /an	260,40		

Place de remorque avec bateau, mise à l'eau à la charge du titulaire de l'AOT
70 % du forfait annuel plan d'eau bateaux plaisanciers, possibilité d'AOT mensuelle

Stockage d'1 remorque seule
50 % du forfait annuel plan d'eau bateaux plaisanciers, possibilité d'AOT mensuelle

Port de plaisance de Saint-Leu

Tarifs 2025 en € TTC

PLAN D'EAU

INDÉBITÉ POUR OCCUPATION SANS TITRE
4 fois les tarifs en vigueur



Port de plaisance de Saint-Leu

Tarifs 2025 en € TTC

AUTRES

Envoyé en préfecture le 19/12/2024

Reçu en préfecture le 19/12/2024

Publié le

ID : 974-249740101-20241219-2024_182_CC_30-DE

BATEAUX DE PLAISANCE ET D'ACTIVITES NAUTIQUES	FORFAIT ANNUEL		PASSAGE JOUR		PASSAGE MOIS		
	168,50	6,00	6,00	41,75	207,50	7,00	51,41
BARQUES (navires non équipés de cabine, de largeur < 2 m)							
0 à 5 m hors tout							
5,01 à 6 m hors tout							
BATEAUX (hors barques)							
0 à 5 m hors tout	211,75	7,00	7,00	52,46			
5,01 à 6 m hors tout	344,75	12,00	12,00	85,41			
6,01 à 7 m hors tout	472,00	16,00	16,00	116,94			
7,01 à 8 m hors tout	497,25	17,00	17,00	123,19			
8,01 à 9 m hors tout	622,00	20,00	20,00	154,10			
9,01 à 10 m hors tout	639,75	21,00	21,00	158,50			
BATEAUX DE PECHE PROFESSIONNELLE							
BARQUES 0 à 6 m hors tout	29,00	0,50					
BATEAUX 6,01 à 12 m hors tout	72,50	1,00					

Tarifs bateaux de pêche au gros	
70 % des tarifs plaisance	
Tarif multicoques	
150 % des tarifs plaisance	
Tarif mensuel passage	
Limité à 2 mois, puis retour au tarif journalier	
Redevances commerciales annuelles pour navires d'activités nautiques	
Sans AOT local commercial : 0,5 % du chiffre d'affaires	
Minimum de perception si non fourniture du chiffre d'affaires	2 000,00
Bateau de 0 à 5 m hors tout	3 000,00
Bateau de 5,01 à 8 m hors tout	4 000,00
Bateau de 8,01 m et plus hors tout	

Tarifs annuels applicables au prorata temporis en douzième de tarif avec un minimum de perception de 4 mois.

Cale de mise à l'eau	
Amodiatoires du port	gratuit
clients extérieurs	80,05
Badge, clé sécurité, clé	
Le premier de chaque (badge, clé sécurité et clé) est compris dans l'AOT	
Badge ou clé sécurité	40,00
Clé	7,00

Stationnement en terre-plein de carénage	< à 6 mois	> à 6 mois	> à 1 an
AMODIATIAIRES du port : 10 jours gratuits			
Bateaux de 0 à 6 m, par jour	2,00	3,00	4,00
Bateaux de 6,01 à 10 m, par jour	3,00	4,50	6,00

Occupations du domaine public portuaire	
Terre-plein pour dépôt d'un modulaire (hors stockage), m ² /an	65,10
Terre-plein sans projet de modulaire ou pour stockage, m ² /an	13,02
Bâtiment, m ² /an	130,20
Box plaisanciers, m ² /an	260,40
Box pêche professionnelle et pêche au gros, m ² /an	98,95
Box autres, m ² /an	260,40

Place de remorque avec bateau, mise à l'eau à la charge du titulaire de l'AOT
70 % du forfait annuel plan d'eau bateaux plaisanciers, possibilité d'AOT mensuelle
Stockage d'1 remorque seule
50 % du forfait annuel plan d'eau bateaux plaisanciers, possibilité d'AOT mensuelle



FORAINS ET COMMERCES AMBULANTS

Envoyé en préfecture le 19/12/2024

Reçu en préfecture le 19/12/2024

Publié le

S²LOW

ID : 974-249740101-20241219-2024_182_CC_30-DE

TARIFS 2025

Forfait emplacement de 12m ² à 30m ² :	50€ la journée
Forfait emplacement de 8 à 12m ² :	40€ la journée
Forfait emplacement de moins de 8m ² :	30€ la journée
Au-delà de 30m ² :	forfait emplacement de 12 à 30m ² la journée plus forfait correspondant aux m ² complémentaires de la journée

TARIFS 2025 DIVERS

Inscription liste d'attente : 50 € TTC la première inscription

AOT annuelle plan d'eau : 150 € TTC pour la première AOT

AOT annuelle plan d'eau : 100 € TTC pour toute modification à la demande du titulaire